

La Collection permanente de l'Arboretum de Roure par no-made

L'Arboretum Marcel Kroenlein et no-made annoncent leur souhait de constituer une « Collection permanente » comprenant une œuvre unique de chaque artiste no-made. Cette décision a été votée en assemblée générale de no-made et soutenue par Michèle Ramin, présidente honoraire et co-fondatrice de l'Arboretum.

Concrètement, cela veut dire que chaque artiste dont plusieurs œuvres sont présentes sur le site de l'Arboretum sera invité à choisir, en concertation avec no-made, l'œuvre qui aura vocation à figurer dans la Collection permanente.

Pourquoi cette décision ?

Bien loin de refléter un désinvestissement, cette décision correspond au contraire à un projet de long terme pour la présence de l'art à l'Arboretum. C'est une nouvelle étape dans l'histoire de collaboration avec no-made : durant les premières années, les œuvres migraient du Roc Fleuri chaque année, tissant un lien entre la montagne et la mer. La proposition de thèmes propres au site, « autour de l'arbre » par exemple, a marqué une seconde étape. Le livre *no-made et l'Arboretum* est la plus belle expression de la force de cette collaboration, dont le nouveau projet réaffirme l'importance, avec deux objectifs principaux :

- Faciliter le maintien d'un niveau de qualité qui permet aux artistes no-made et à l'Arboretum de rayonner dans la région et au-delà, avec des œuvres entretenues et mises en valeur et que les guides sont en mesure de présenter
- Créer un appel d'air et permettre d'animer de nouveaux cycles de création, notamment des expositions temporaires et des résidences. Ce renouveau peut être l'occasion de recevoir des financements qui permettront de soutenir et d'étendre le rayonnement de l'Arboretum. Ainsi, l'Arboretum et no-made ont répondu avec succès à l'appel à projets « Cartes blanches » de la Région Sud pour 2022¹

Quand la Collection permanente sera-t-elle prête et comment sera-t-elle valorisée ?

L'ambition de no-made et de l'Arboretum est de programmer le vernissage de la Collection permanente le 2 octobre, en présence du Prince de Monaco qui a confirmé sa visite à cette date.

Après ce vernissage, une visite guidée régulière, par exemple mensuelle, et la publication d'un catalogue sont envisagés.

¹ L'Arboretum a répondu avec l'aide de no-made à un appel à projets de la Région Sud qui proposait d'accompagner un(e) artiste pour un travail in situ. La candidature a été sélectionnée et l'organisation est en cours pour faciliter cette première résidence à l'Arboretum cet été 2022 avec Céline Marin <http://www.documentsdartistes.org/artistes/marin/repro.html>. Par la suite, l'Arboretum et no-made vont continuer à suivre les initiatives similaires de la Région et espèrent en faire bénéficier des artistes no-made.

Qui choisit l'œuvre qui fera partie de la Collection permanente et comment ?

no-made et l'Arboretum feront dans les semaines qui viennent une proposition à chaque artiste en fonction de critères comprenant en particulier :

- L'état de conservation de l'œuvre ;
- L'impact de l'œuvre sur l'environnement. En effet, eu égard à la nature du lieu, la préservation de l'écosystème est prioritaire sur l'impact artistique, et certaines œuvres ont déjà dû être démontées car il a été remarqué qu'elles entravaient la croissance de l'arbre qui les portait, ou parce qu'elles dispersaient des particules de plastique ;
- L'intégration dans le paysage de l'Arboretum, dans son histoire ou dans son projet de valorisation des espèces végétales, la relation avec le lieu.

Des aspects tels que la façon dont une œuvre reflète l'engagement et la recherche de l'artiste seront également considérés.

L'artiste peut également faire une proposition sur l'œuvre qu'il souhaite donner à voir aux visiteurs sur le temps long et par laquelle il souhaite être représenté dans la Collection permanente, proposition que l'Arboretum et no-made prendront en compte.

Qui est propriétaire de l'œuvre ?

L'artiste garde la propriété de l'œuvre, dont l'Arboretum est le dépositaire. L'artiste conserve le droit de récupérer son œuvre s'il le souhaite, en informant simplement l'Arboretum.

Qui est responsable de l'entretien de l'œuvre ?

Chaque artiste est responsable du maintien en état de l'œuvre. Il peut compter sur le soutien de l'équipe de l'Arboretum dans la mesure de leurs possibilités.

Qui est responsable de démonter les autres œuvres, celles qui ne feront pas partie de la Collection permanente ? Quand ce démontage aura-t-il lieu ?

Le démontage et le transport sont à la charge de l'artiste, et l'équipe de l'Arboretum procurera son aide chaque fois que possible.

Des journées d'intervention collective pour la mise en œuvre de la Collection permanente seront programmées et certains démontages pourront être effectués dans ce cadre, notamment pour les artistes qui ne seraient pas en mesure d'assurer le démontage.

Les œuvres resteront-elles à leur place actuelle ?

Oui en majorité et en particulier si un déplacement n'est pas envisageable du fait de leur intégration à l'environnement ou de leur fragilité. Cependant certaines œuvres pourront être déplacées avec l'objectif de condenser la visite artistique autour de quelques chemins.

Est-ce que toutes les œuvres sont concernées ?

A priori oui. Certaines œuvres de *land art* sont uniquement constituées de matériel local (branches...) disposées de façon particulière et cela n'aurait pas toujours de sens de les disperser volontairement. Même dans ce cas, une seule œuvre par artiste sera considérée comme appartenant à la Collection permanente et maintenue en conséquence.

Et si aucune œuvre d'un artiste ne répond aux critères que se sont fixés no-made et l'Arboretum ?

La Collection permanente cherche à représenter tous les artistes qui ont contribué au fil du temps à la présence de l'art à l'Arboretum. Si aucune de ses œuvres actuellement présentes ne répond aux critères que se sont fixés no-made et l'Arboretum, plusieurs approches pourront être proposées à l'artiste, ou le cas échéant à ses proches :

- L'artiste peut installer une autre de ses œuvres existantes ou proposer d'élaborer une nouvelle œuvre à destination de l'Arboretum. L'œuvre devra elle aussi répondre aux critères de durabilité en extérieur, d'intégration à l'environnement. En outre, elle pourra être considérée à la lumière de critères plus stricts de faible impact environnemental que les œuvres existantes : en effet, à l'avenir l'Arboretum souhaite accueillir autant que possible des œuvres à l'impact carbone limité et privilégiant des matières non pétrochimiques, ambition qui sera prise en compte dans la considération d'œuvres nouvelles. Le transport et la mise en œuvre sont à la charge de l'artiste, toutefois un défraiement pourra être envisagé dans certains cas à titre exceptionnel
- Une alternative pourra être d'installer une signalétique renvoyant (par exemple par le moyen d'un QR code) à une image ou à un film capturant la présence passée d'une œuvre à l'Arboretum et permettant à l'artiste de figurer dans la Collection permanente et d'être évoqué lors de la visite
- D'autres moyens pourront être imaginés en concertation.

L'artiste peut-il à un moment changer l'œuvre qui est en place dans la Collection permanente ?

Oui, en concertation avec no-made et l'Arboretum.

Pour finir, que faut-il retenir de cette annonce de la Collection permanente ?

Cette annonce montre l'engagement de l'Arboretum de continuer à travailler avec les artistes et avec no-made sur la durée, dans le dynamisme d'une collaboration vivante. De valoriser le travail des artistes, de pérenniser la présence des œuvres dans le jardin dans les meilleures conditions et de renouveler l'attention et le regard par des expositions temporaires, dans l'esprit « art & arbres » qui anime depuis plus de 20 ans notre cher Arbo.

CALENDRIER

| | |
|---------------------------------|--|
| Juillet 2022 | <ul style="list-style-type: none">• no-made et l'Arboretum font des proposition aux artistes concernant l'œuvre à conserver dans la Collection permanente• Les artistes qui le souhaitent font des propositions |
| Août- Septembre 2022 | <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre de la Collection permanente : entretien, démontage, signalétique...• Journée(s) collectives de mise en œuvre |
| 2 octobre 2022 | <ul style="list-style-type: none">• Inauguration de la Collection permanente en présence du Prince de Monaco |
| Ensuite | <ul style="list-style-type: none">• Valorisation de la Collection permanente par des visite guidées régulières, un catalogue...• Résidences et autres manifestations |